



PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS

**Direction Départementale
de la Cohésion Sociale**

Arras, le 5 février 2010,

Le Directeur Départemental,

à

Référence : DPSVA/ML/RLB/DP/cnds2010/asso
Affaire suivie par Patrick DAMIEN
tél 03.21.23.87.71

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que la **campagne CNDS 2010** est lancée dans notre département.

Comme les années précédentes, et dans un souci de proximité avec le mouvement sportif du département, je vous invite à participer à l'une des **réunions d'information sur les territoires** organisées par mon service (tableau ci-joint).

Elles sont en effet, pour vous, **l'occasion de prendre connaissance des orientations et priorités de la politique sportive nationale, déclinées et adaptées au niveau de notre région et du département du Pas-de-Calais.**

Elles sont également destinées à vous sensibiliser sur **la constitution du dossier de demande de subvention (forme et contenu) et à vous préciser le suivi qui en sera fait.**

Point important : le seuil de subvention par association est fixé à 600 euros par le CNDS national en 2010 (comme en 2009).

Les documents relatifs aux demandes de subvention sont disponibles sur le site internet de la DDCS 62 qui, provisoirement, conserve l'adresse « ddjs » suivante : www.ddjs-pasdecalsais.jeunesse-sports.gouv.fr

Je vous rappelle les points suivants :

- **La date limite de dépôt du dossier est fixée au JEUDI 15 AVRIL 2010 (délai de rigueur).**
- **Le dossier sera à établir en 2 exemplaires* :**

***ATTENTION :**

1 exemplaire doit parvenir directement à mon service (Direction Départementale de la Cohésion Sociale – Mission DPSVA – Secrétariat du CNDS – 8 voie Bossuet – BP 20960 – 62033 Arras Cedex),

1 exemplaire est à envoyer par vos soins au comité départemental de la discipline dont vous relevez ou à votre ligue ou comité régional dans l'hypothèse où il n'y aurait pas de comité départemental pour votre affiliation (cet exemplaire est aussi important que celui destiné à mon service, il est également obligatoire.)

- le **numéro SIRET et le code APE sont OBLIGATOIRES** pour les paiements par l'établissement public CNDS. Leur obtention auprès des services de l'INSEE est aisée :

☛ si vous ne disposez pas déjà d'un n° siret : vous devez écrire à Mr le Directeur de l'INSEE Nord / Pas-de-Calais – 130 avenue du Président JF Kennedy – 59034 Lille cedex, en précisant que vous souhaitez obtenir un n° de code SIRET. Joignez impérativement à votre lettre une copie du récépissé de déclaration en service préfectoral, une copie de l'extrait de parution au Journal Officiel, ainsi qu'une copie de la page des statuts précisant l'objet de l'association.

☛ si vous disposez d'un n° SIREN vous pouvez obtenir votre SIRET directement sur le site suivant : <http://avis-situation-sirene.insee.fr> .

Cliquez sur « Recherche par n°SIREN » - entrer votre n° SIREN (9 chiffres) – cochez la case « tous les établissements de l'entreprise »- cliquez sur lancer la recherche.

Votre n°SIRET et votre code APE apparaissent alors en quelques secondes.

Il convient de préciser que tout dossier non conforme ou incomplet (informations incomplètes ou mal renseignées relatives à l'association, au n° siret et à la fiche complémentaire avec les données statistiques d'effectifs et financières, budget association et budget de l'action non équilibrés ou incohérents, rib/rip non joint...) **sera rejeté.**

Enfin, pour mémoire, toute structure ayant obtenu une subvention au titre de la campagne CNDS 2009 devra impérativement avoir retourné le compte rendu de réalisation d'action aidée (date limite : 30 janvier 2010)* pour pouvoir participer à la campagne 2010.

** sauf pour les dossiers d'accompagnement éducatif « sport » sur l'année scolaire 2009/2010 où la date butoir est fixée au 18 septembre 2010.*

Mon service reste à votre entière disposition pour toute information complémentaire. N'hésitez pas à le contacter, soit par courriel à l'adresse : cnds62@jeunesse-sports.gouv.fr, soit par téléphone au 03.21.23.87.71 (Patrick DAMIEN, secrétariat CNDS, patrick.damien@jeunesse-sports.gouv.fr)

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

P/Le Préfet,
P/L'Inspecteur,
L'Inspecteur,

Richard LE BESNERAIS